



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Le 11 décembre 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

**Présents :** Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET (arrivée à 20h20), Ghislaine LESUEUR, Volcy LEROUUGE, Widèd GREVISSE et Isabelle PEGAZ TOQUET.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

**Absents excusés :** Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART.

Mme Annie TISSOT a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 05 décembre 2025 - Nombre de membres en exercice : 18 - Nombre de membres présents : 15

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 à l'unanimité
- **ECO BOURG** : Présentation pour validation du CRACL au 31/12/2024 (Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale)

Une délibération avait été prise en date du 14 janvier 2014 faisant de la société Teractem, le concessionnaire pour l'aménagement de l'Eco-Bourg. Le CRACL 2024 devant être approuvé par le Conseil Municipal, il en est donné lecture par Mme Pivard Isabelle de Teractem. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

- **RESSOURCES HUMAINES** : Création de 4 postes d'agents recenseurs vacataires (emplois non permanents) et détermination des rémunérations

La Commune de Marcellaz-Albanais va procéder à l'enquête de recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026. Pour ce faire, il est nécessaire de recruter 4 agents vacataires, à compter du 05 janvier 2026. Les forfaits proposés tiennent compte de la formation nécessaire prévue (6 heures) et de la tournée de reconnaissance (6 heures) qui aura lieu début janvier 2026.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée fixent les forfaits ci-dessous :

- District n°7 (271 logements) - 1 944.36 € bruts + 130.00€ de frais de déplacement
- District n°11 (253 logements) - 1 815.21€ bruts + 130.00€ de frais de déplacement
- District n°9 (210 logements) - 1 506.70€ bruts +105.00€ de frais de déplacement
- District n°10 (210 logements) - 1 506.70€ bruts + 85.00€ de frais de déplacement

➤ **CONVENTION :**

- **Autorisation de signature avec Mme la Procureure d'une convention de transaction municipale**

Le dispositif de transaction s'applique aux contraventions que le maire est habilité à constater au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens : destructions, dégradations volontaires commises contre des biens communaux, abandon d'ordures, déchets, matériaux, épaves sur le domaine communal... Le maire, sous l'autorité du procureur de la République, convoque l'auteur présumé, dans une forme de procédure qui lui permet de lui donner une certaine solennité. Les faits reprochés ne seront pas portés au casier judiciaire de l'intéressé.

Cette convention est acceptée à l'unanimité.

- **Autorisation de signature avec Mme la Procureure de la République d'une convention de rappel à l'ordre**

Le rappel à l'ordre est un outil à la disposition du maire destiné à apporter une réponse rapide et souple à des faits non délictuels de nature à entraîner un trouble au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité. Ce protocole a pour objet l'échange d'informations entre élus et Parquet. Le maire, sous l'autorité du procureur de la République, convoque l'auteur présumé, dans une forme de procédure qui lui permet de lui donner une certaine solennité. Les faits reprochés ne seront pas portés au casier judiciaire de l'intéressé.

Cette convention est acceptée à l'unanimité.

➤ **URBANISME/FONCIER :**

- Abrogation de la délibération n°2017\_36 du 18 mai 2017 relative à une modification du périmètre de sursis à statuer au Faubourg

Dans le cadre de la révision du PLUi-HM, de nombreuses annexes informatives sont insérées au dossier concernant les captages, la taxe d'aménagement majorée, les périmètres de sursis à statuer...

Or, une délibération (n°D2017\_36) avait été prise en date du 18 mai 2017 pour maintenir une partie du sursis à statuer au Faubourg sur des parcelles classées en UB2 et 1AUc à l'époque.

Aujourd'hui, ces parcelles sont classées en zones A et N et le resteront avec la révision en cours. Ce sursis à statuer n'a donc plus lieu d'être (parcelles maintenant inconstructibles).

Il est donc proposé d'abroger ladite délibération afin de ne pas induire en erreur sur une éventuelle potentialité de constructibilité, décision validée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

- Dossiers en cours

✓ Déclarations préalables de travaux

DOSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 25 00071	ENGIE MY POWER pour BRABON Andy	13 route de Contentenaz	panneaux photovoltaïques	ACCORDÉE le 20/11/2025
DP 074 161 25 00073	HM ENVIRONNEMENT pour BEAUQUIS Richard	50 chemin Sous Rives	panneaux photovoltaïques	ACCORDÉE le 20/11/2025
DP 074 161 22 X 0028-M01 modificatif	CAMBRAY Cyrille TOUZEAU Julien	chemin de la Tailla	non réalisation d'une partie de la clôture	ACCORDÉE le 27/11/2025
DP 074 161 25 00074	PETIT-VALLAUD Cécile	517 route d'Annecy	ravalement de façade	ACCORDÉE le 28/11/2025
DP 074 161 25 00075	LE FLOCH Philippe	170 route de Montmasson	escalier extérieur + marquise	ACCORDÉE le 08/12/2025
DP 074 161 25 00076	TOUZEAU Julien et BEBON Lucie	255 chemin de la Tailla	clôture	ACCORDÉE le 08/12/2025
DP 074 161 25 00077	POURRIER Hervé et Christine	129 impasse du Crêt	extension + carport accolé + clôture	ACCORDÉE le 09/12/2025

✓ Permis de construire

DOSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 25 00007	LAPLACE Michel	Lieudit "Sous Coutasse"	construction de 3 bâtiments agricoles ouverts	ACCORDÉ le 02/12/2025
PC 074 161 25 00011	NOGUEIRA Nicolas et DEMOLIS Chloé	308 chemin du Carillon	construction d'une maison individuelle	ACCORDÉ le 28/11/2025
PC 074 161 25 00013	GAEC LA FERME DES PRAILLES	115 impasses des Prailles	construction d'une stabulation et couverture d'une fumière et remise de matériel	en cours d'instruction
PC 074 161 25 00015	EARL LA FERME DE JEREMY	96 chemin de la Ravoire	construction d'un bâtiment agricole et création d'un auvent sur un bâtiment existant	en cours d'instruction

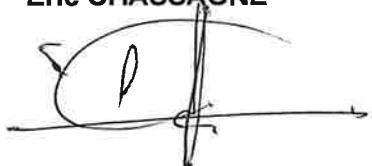
DOSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 25 00019	RUIS Nicolas et CADDOUX Olympe	Les Jardins du Carillon - lot 2	construction d'une maison individuelle	en cours d'instruction
PC 074 161 25 00020	OUANES Morad	229 route d'Oilly Joudrain	transformation d'un abri voitures en pièces habitables	ACCORDÉ le 27/11/2025
PC 074 161 25 00021	RIBIOLLET David	111 bis rue du Faubourg	construction d'une maison individuelle	en cours d'instruction
PC 074 161 25 00022	REY Florent et SERET Marine	route d'Oliiy	réhabilitation d'une grange en habitation	en cours d'instruction

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h00.

A Marcellaz-Albanais, le 16 janvier 2026.

**Le Maire,  
Eric CHASSAGNE**




**La secrétaire de séance,  
Annie TISSOT**

